

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique dans l'année de ses 3 ans, âge à partir duquel l'instruction est obligatoire.



Dans quels cas faut-il inscrire votre enfant ?

- Il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2019)
- Suite à votre déménagement, il va intégrer l'une des écoles de la commune d'Epagny Metz-Tessy. **Tout changement d'école nécessite une inscription auprès des services de la mairie.**



Quand ? Comment ?

Les inscriptions ont lieu à partir du 1er février 2022.

Vous pouvez télécharger le document d'inscription via le site internet de la mairie www.epagnymetztesy.fr (Rubrique Enfance Jeunesse/Vie scolaire) ou vous rendre au service Enfance Jeunesse situé à la mairie antenne (Metz-Tessy).



Veillez vous munir des documents suivants :

- **Un livret de famille**
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- **Le carnet de santé de l'enfant.**

Service Enfance Jeunesse

La cellule administrative est ouverte en Mairie antenne, 15 rue de la Grenette, les :

- Lundi de 8h30 à 12h00
- Mardi de 13h30 à 17h15
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
- Jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00

Tél : 04 50 22 98 19 - E-mail : enfance-jeunesse@epagnymetztesy.fr

